

Bachelier en Comptabilité

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS

Tél : +32 (0) 65 40 41 44

Fax : +32 (0) 65 40 41 54

Mail : eco.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

CT103 TVA			
Ancien Code	ECCM1B03CPE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	MOCT1030		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Mehdi GHERBI (gherbim@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer au mieux l'étudiant à appréhender les concepts et compétences en matière de TVA, de manière à pouvoir établir une déclaration TVA et respecter toutes les formalités légales et réglementaires liées à la TVA.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à son activité de comptable**

- 3.1 Tenir la comptabilité sur base des pièces justificatives et conformément à la législation en vigueur
- 3.2 Établir les comptes annuels, les documents fiscaux et leurs annexes

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.3 Gérer des projets complexes, établir un échéancier et s'assurer du respect des délais

Acquis d'apprentissage visés

À l'issue de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable, lors d'un examen écrit :

- de produire correctement une facture, une note de crédit et une note de débit;
- d'expliquer et d'appliquer les règles de l'assujettissement, les droits et les obligations des assujettis;
- d'expliquer, de distinguer, de justifier et de comparer les différents régimes de taxation;
- d'identifier et d'analyser sur base d'exemples concrets les opérations taxables;
- de déterminer, d'expliquer et de justifier sur base d'exemples concrets les TVA dues et déductibles ainsi que les éventuelles restitutions dues par ou en faveur de l'assujetti;
- de produire correctement, sur base d'exemples concrets, les facturiers d'entrée, de sortie ainsi les déclarations périodiques et décomptes finaux.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECCM1B03CPEA TVA

48 h / 4 C

Contenu

INTRODUCTION GÉNÉRALE À LA FISCALITÉ.

Chapitre 1 : L'impôt et les finances publiques.

Chapitre 2 : La classification des impôts.

LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE.

Introduction.

Chapitre 1 : Notion.

Chapitre 2 : Les taux de TVA.

Chapitre 3 : L'assujettissement à la TVA.

Chapitre 4 : Les obligations administratives des assujettis à la TVA.

LES DIFFÉRENTES OPÉRATIONS IMPOSABLES.

Introduction.

Chapitre 1 : Les livraisons de biens en Belgique.

Chapitre 2 : Les prestations de services en Belgique.

Chapitre 3 : Les importations.

Chapitre 4 : Les exportations.

Chapitre 5 : Les achats de biens dans l'Union européenne entre deux assujettis (B2B)

Chapitre 6 : Les ventes de biens dans l'Union européenne (B2B)

Chapitre 7 : Les limites de déduction en matière de TVA.

Chapitre 8 : Analyse de divers cas particuliers.

Chapitre 9 : Les notes de crédit

Chapitre 10 : Les opérations immobilières.

Chapitre 11 : La vente de moyens de transport

Démarches d'apprentissage

Approche par situation-problème

Cours magistral

Étude de cas

Dispositifs d'aide à la réussite

Une séance de « questions-réponses » est organisée en fin d'activité d'apprentissage.

Exercices et étude de cas similaires à l'examen.

Sources et références

Michel Ceulemans, Apprendre la TVA, Edipro

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les supports en ligne indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus théorique
- Syllabus exercices

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit portant sur la théorie, la résolution de cas concrets, l'élaboration des facturiers d'entrées et de sorties ainsi que les déclarations périodiques à la TVA.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	0			Evc	0
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Evc = Évaluation continue, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

L'examen de chaque session porte sur l'entièreté de la matière.

Les étudiants qui ne se présentent pas à l'examen au jour et à l'heure prévus doivent présenter l'examen à la session de juin (août) quel que soit le motif invoqué pour justifier l'absence, sauf en cas de certificat médical ou cas de force majeure appréciés par la Direction.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).